



# **NOTICE DESCRIPTIVE**

**(Conforme à l'arrêté du 10 mai 1968)**

**31 logements collectifs**

**Programme : 2 route de la Loire 44330 VALLET**

Les performances énergétiques des bâtiments de l'opération « DOMAINE D'ORIEL » répondent au niveau d'exigence réglementaire RT 2012 – 10%.

Il est expressément prévu que dans le cas où, pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révéleraient impossibles, difficiles ou susceptibles d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (par exemple : retard d'approvisionnement, défauts de fabrication, difficultés d'importation, annulation du marché de l'entreprise titulaire...), le promoteur pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils par d'autres de qualité et de performance au moins équivalente.

## **PREAMBULE - GENERALITES**

- Nettoyage complet des parties intérieures communes et privatives à la livraison des bâtiments
- Fourniture du DPE, attestation PMR, acoustique, RT 2012, DOE et DIUO.
- Tous les Fluides seront mis en service à la livraison dans les parties communes et privatives.
- Compteurs posés et ouverts pour l'Eau potable par le Syndic.
- Compteurs posés et ouverts pour l'Electricité par le Syndic.
- Précâblage des logements après raccordement au réseau (cuivre et FO selon réglementation).
- Système de comptage des consommations d'énergie via l'application Vivre son habitat – NRGYS.
- Mise en place d'ampoules au moment de la livraison.

## **1 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE**

### **1.1 - INFRASTRUCTURES**

#### **1.1.1. - Fouilles**

Fouilles en pleine masse et fondations avec évacuation des terres excédentaires. Soutènements éventuels exécutés en fonction des impératifs du site.

#### **1.1.2. - Fondations**

Fondations profondes ou superficielles par semelles filantes ou isolées ou bien radier en béton armé selon calcul de structure, sur la base du rapport d'étude géotechnique.

#### **1.1.3. - Plates formes**

Nettoyage et redressement des plates-formes après exécution des fondations.

### **1.2 - MURS ET OSSATURE**

#### **1.2.1. - Murs du sous-sol**

##### **1.2.1.1 – Murs périphériques**

Sans objet

##### **1.2.1.2 – Murs de refends**

Sans objet

#### **1.2.2 - Murs de façades (aux divers niveaux)**

Murs en briques ou parpaings ou béton, suivant étude BET Structure et Thermique, revêtus sur leur face extérieure d'un enduit hydraulique monocouche projeté teinté dans la masse, ou d'une peinture ou de bardage bois selon localisation, teinté selon choix de l'Architecte et du Maître d'ouvrage.

Doublage thermique avec parement plaque de plâtre cartonée type Doublissimo, côté intérieur composé d'un isolant conforme aux réglementations Thermique en vigueur.

**1.2.3. - Murs pignons**

Dito 1.2.2

**1.2.4. - Murs mitoyens**

Dito 1.2.2

**1.2.5. - Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)**

Béton banché ou parpaing. Epaisseur selon étude béton.

**1.2.6. - Murs ou cloisons séparatifs**

Entre parties privatives contiguës et entre locaux privatifs et autres locaux voile de béton armé ou murs en parpaings ou cloisons acoustiques en plaques de plâtre. Epaisseurs calculées en conformité des réglementations thermiques et acoustiques.

Entre locaux privatifs et circulations communes : voile de béton armé ou murs en parpaings ou cloisons acoustiques en plaques de plâtre calculées en conformité des réglementations thermiques et acoustiques.

## **1.3 - PLANCHERS**

### **1.3.1. – Planchers bas RDC**

Planchers en dalle pleine en béton armé coulé en place. Epaisseur suivant étude Béton.

### **1.3.2. - Plancher étage courant**

Planchers en béton armé préfabriqué (prédalles) ou en dalle pleine en béton armé coulé en place  
- épaisseur suivant étude Béton.

### **1.3.5. - Planchers sur locaux collectifs, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés**

Planchers en béton armé préfabriqué (prédalles) ou en dalle pleine en béton armé coulé en place compris isolation thermique. Epaisseur suivant étude Béton.

### **1.3.6. - Planchers sur locaux collectifs non chauffés ou ouverts**

Planchers en béton armé préfabriqué (prédalles) ou en dalle pleine en béton armé coulé en place d'épaisseur conforme à la réglementation assurant l'isolement coupe-feu réglementaire avec les logements. Interposition d'un isolant thermique (en sous-face), selon calculs thermiques.

## **1.4. - CLOISONS DE DISTRIBUTION**

### **1.4.1. - Entre pièces principales**

Entre les différentes pièces d'un même appartement : par cloison sèche de type Placopan Ou murs en parpaings selon étude béton

### **1.4.2. - Entre pièces principales et pièces de services**

Dito 1.4.1

## **1.5. – ESCALIERS**

### **1.5.1. - Escaliers**

Escaliers en béton armé préfabriqués par volée ou coulés en place.

## **1.6. - CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION**

### **1.6.1. - Conduits de fumée des locaux de l'immeuble**

Sans objet.

### **1.6.2. - Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble**

Evacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée simple flux dans les pièces de service, par l'intermédiaire de conduits métalliques verticaux disposés dans les gaines techniques des logements.

Suivant disposition des pièces, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds en plaques de plâtre.

### **1.6.3. - Conduits d'air frais**

Entrées d'air neuf dans les menuiseries ou coffres de volets roulants en façade dans les pièces sèches.

**1.6.4. - Conduits de fumée de chaufferie**

Sans objet.

**1.6.5. - Ventilation Haute de chaufferie**

Sans objet.

**1.7. - CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS**

**1.7.1. - Chutes d'eaux pluviales**

Descentes Eaux Pluviales en PVC, aluminium, acier laqué ou en zinc selon choix de l'Architecte.

**1.7.2. - Chutes d'eaux usées**

Canalisation en PVC

**1.7.3. - Canalisations en sous-sol**

Canalisations en PVC pour collecter eaux usées/eaux pluviales et réseaux de plomberie et chauffage en cuivre ou acier.

**1.7.4. - Branchement à l'égout**

Raccordement au réseau public conforme aux spécifications communales et départementales.

**1.8. - TOITURE**

**1.8.1. - Charpente - couverture et accessoires**

Sans objet

**1.8.2. - Etanchéité et accessoires**

**1.8.2.1. - Terrasse non accessible**

Etanchéité réalisée par revêtement bitume élastomère autoprotégée. Isolation suivant étude thermique.

**1.8.2.2. - Terrasse accessible**

Etanchéité réalisée par revêtement bitume élastomère. Isolation suivant étude thermique, protection par dalles sur plots.

**1.8.3. - Ventilation et conduits divers**

- Sur terrasses ou couverture : conduits horizontaux et verticaux galvanisés pour VMC, sorties de ventilation primaire, crosses.

## **2 - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS**

**2.1. - SOLS ET PLINTHES**

**2.1.1. - Sols et plinthes des pièces principales**

**2.1.1.1. - Chambres**

Parquet stratifié suivant choix de l'acquéreur dans la gamme du Maître d'ouvrage avec plinthes en sapin à peindre ou MDF revêtue de couleur blanche.

2.1.1.2. - Séjours et Salons, entrée et dégagements y compris placard attenant

Parquet stratifié suivant choix de l'acquéreur dans la gamme du Maître d'ouvrage avec plinthes en sapin à peindre ou MDF revêtue de couleur blanche.

2.1.1.3. - Pièce de rangement / Cellier.

Parquet stratifié suivant choix de l'acquéreur dans la gamme du Maître d'ouvrage avec plinthes en sapin à peindre ou MDF revêtue de couleur blanche.

**2.1.2. - Sols et plinthes des pièces de service**

2.1.2.1. - Cuisines.

Parquet stratifié avec plinthes en sapin à peindre ou MDF revêtue de couleur blanche,

Ou carrelage avec plinthes en grès cérame assorties au carrelage suivant choix de l'acquéreur dans la gamme du Maître d'ouvrage. Localisation et surface prévue selon plan de vente de l'appartement.

2.1.2.2. - Salle de bains / salle d'eau / WC

Carrelage avec plinthes en grès cérame assorties au carrelage.

**2.1.4. - Sols des balcons et terrasses**

Terrasses au Rdc, à l'exception de l'appartement 1006 : terrasse en béton balayé.

Balcons au 1<sup>er</sup> étage : dalle béton finition lissée.

Terrasses en attique : dalles sur plots.

**2.2. - REVETEMENTS MURAUX** (autres qu'enduits, peintures, papiers peints et tentures)

**2.2.1. - Revêtements muraux des pièces de service**

2.2.1.1. - Salles de bains - salles d'eau

Revêtement mural en faïence format rectangulaire 20x40cm toute hauteur au droit des receveurs de douche et ou des baignoires. Tablier de baignoire en faïence dito revêtement mural. Compris baguette PVC de finition.

2.2.1.2. - Cuisines

Pour les T2 : faïence blanche 20x20 au droit du meuble évier, sur une hauteur de 60cm, compris retours éventuels

**2.2.2. - Revêtements muraux dans autres pièces**

Sans objet

### **2.3. - PLAFONDS** (sauf peintures et tentures)

#### **2.3.1. - Plafonds des pièces intérieures**

Sous faces des planchers béton enduit et peinture mate blanche. Localement, suivant les dispositions techniques, faux plafonds ou caissons suspendus en plaque de plâtre à peindre.

#### **2.3.2. - Sous face des balcons**

Peinture sur béton ou brut suivant choix architecturaux.

### **2.4. - MENUISERIES EXTERIEURES**

#### **2.4.1. - Menuiseries extérieures des pièces principales**

Les fenêtres et portes-fenêtres ouvrant à la française seront en PVC blanc avec une étanchéité à l'air, à l'eau, et au vent, conforme à la réglementation en vigueur.

Vitrage suivant réglementation thermique et phonique.

### **2.5. - FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS,**

#### **PROTECTION ANTISOLAIRE**

#### **2.5.1. - Pièces principales**

Les portes fenêtres et fenêtres seront équipées de volets roulants à lames PVC avec manœuvre manuelle par tringle oscillante (« VR » sur les plans).

Mise en œuvre de volets roulants motorisés sur les grandes baies supérieures à 1m80 de large (« VRE » sur les plans) : 1 Volet Roulant électrique est prévu pour la baie des séjours de chaque logement. Volets roulants manuels, manœuvre par tringle pour les autres fenêtres.

Caissons recevant les volets roulants PVC en saillie intérieure.

#### **2.5.2. - Pièces de service**

Idem à l'article 2.5.1.

### **2.6. - MENUISERIES INTERIEURES**

#### **2.6.1. - Huisseries et bâtis**

Huisserie métallique ou bois.

#### **2.6.2. - Portes intérieures**

Portes alvéolaires prépeintes isoplanes.

Poignées de porte en aluminium

Serrures à condamnation sur salle de bains, salle d'eau, wc

Butée de porte avec bague caoutchouc.

#### **2.6.3. - Impostes en menuiserie**

Sans objet

#### **2.6.4. - Portes palières**

Portes à âme pleine bois à peindre, isolées, posées sur huisseries métallique

Fermeture avec serrure de sécurité : 3 points de fermeture.

Portes équipées d'un joint isophonique.

Judas sur portes palières.  
Poignée métallique. Seuil en aluminium.

**2.6.5. - Portes de placards**

Portes pivotantes ou coulissantes selon dimensions type SOGAL 10mm mélaminé blanc,

**2.6.6. – Cloison bar (selon plan)**

Sans objet

**2.7. - SERRURERIE ET GARDE-CORPS**

**2.7.1. - Garde-corps et barre d'appui**

Pour les balcons, loggias, terrasses ou fenêtres, suivant plans de façade de l'Architecte : garde-corps décoratifs en aluminium thermolaqué, vitrage translucide, lisse haute formant main courante et lisse basse, suivant localisation.

**2.7.2. - Ouvrages divers**

Claustras en rez de chaussée, réalisés en panneaux bois de hauteur 2m sur une longueur de 3m.  
Pare-vues Métalliques avec vitrage translucide les terrasses en attique.

**2.8. - PEINTURES, PAPIER, TENTURES**

**2.8.1. - Peintures extérieures et vernis**

2.8.1.1. - Sur menuiseries

Sans objet.

2.8.1.2. - Sur fermetures et protections

Sans objet.

2.8.1.3. - Sur ouvrages serrurerie

Sans objet : thermolaquage en usine

2.8.1.4. - Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafonds des loggias, sous face et rive des balcons

Sans objet.

**2.8.2. - Peintures intérieures**

2.8.2.1. - Sur menuiseries

Après préparation du support, application de deux couches d'une peinture satinée lisse

2.8.2.2. - Sur murs

Après préparation du support, application de deux couches d'une peinture lisse avec finition mate ou veloutée dans toutes les pièces (veloutée dans salles de bain, salles d'eau et wc).

2.8.2.3. - Sur plafonds



Après préparation du support, application de deux couches d'une peinture lisse avec finition mate dans toutes les pièces.

2.8.2.4. - Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

Après préparation du support, application de deux couches d'une peinture satinée.

## **2.9. - EQUIPEMENTS INTERIEURS**

### **2.9.1. - Equipements ménagers**

#### 2.9.1.1. Bloc évier – robinetterie

Pour les T2 : Meuble évier 120 X 60 avec placard 2 portes sous évier, et attente lave-vaisselle ou lave-linge. 1 cuve en inox avec robinetterie et mitigeur.  
Applique au-dessus du meuble évier.

Pour les T3 et T4 : Sans objet. Alimentation eau chaude, eau froide et évacuation en attente.

Attentes alimentation/évacuation lave-vaisselle »

#### 2.9.1.2. - Appareils et mobilier

Pour les T2 : Meuble sous évier 2 portes, revêtues d'un mélaminé blanc. Charnières de type invisibles.

#### 2.9.1.3. - Evacuation des déchets

Sans objet

#### 2.9.1.4. - Armoire sèche-linge

Sans objet

### **2.9.2. - Equipements sanitaires et plomberie**

#### 2.9.2.1. - Distribution eau froide

Colonnes montantes, en tube acier galvanisé ou cuivre ou PVC pression, disposées dans les gaines techniques avec manchette en attente pour pose de compteurs individuels. Distribution encastrée dans les dalles sous fourreau en tube cuivre ou PER

#### 2.9.2.3. - Production et distribution d'eau chaude individuelle

Production d'eau chaude assurée par des chaudières individuelles gaz à condensation.

#### 2.9.2.4. - Evacuations

Réalisées par tuyaux PVC en apparent, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.

#### 2.9.2.5. - Distribution gaz

Alimentation de chaque logement par des colonnes gaz localisées dans les parties communes.

2.9.2.6. - Branchements en attente

Alimentations + évacuations pour machine à laver et/ou lave-vaisselle placées en cuisine ou salle de bains suivant plans.

2.9.2.7. - Appareils sanitaires

- Salle de bains ou salle d'eau :

- Receveur de douche 90x90cm ou 90x120cm suivant plans, avec douchette installée sur barre de douche.
- Meuble vasque et miroir. Applique au-dessus du miroir.
- WC en grès émaillé blanc, équipé d'un abattant double du même ton avec mécanisme silencieux et économiseur d'eau.

2.9.2.8. - Robinetterie

Mitigeur chromé à disque céramique.

2.9.2.9. - Accessoires divers

Sans objet.

**2.9.3. - Equipements électriques conformes à la NF C15 100**

2.9.3.1. - Type d'installation

Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons.

L'appareillage sera encastré. Les plafonniers ou appliques seront livrés avec un socle DCL.

Un tableau d'abonné.

2.9.3.2. - Puissance à desservir :

Selon type d'appartement et normes en vigueur, courant monophasé.

2.9.3.3. - Equipement de chaque pièce

Appareillage et quantitatif conforme à la NF C 15-100. Applique au-dessus des éviers, pour les T2, attente électrique pour les T3/T4

2.9.3.4. - Sonnerie des portes

Sonnerie commandée par bouton poussoir.

2.9.3.5. - Autres accessoires

Sans objet.

**2.9.4. - Chauffage - Cheminées - Ventilation**

2.9.4.1. - Type d'installation

Chauffage individuel gaz avec chaudière à condensation

2.9.4.2. - Températures garanties dans les pièces :

Par température minima extérieure de -7°C : salles de bains et salles d'eau : 22°C

autres pièces de vie : 19°C

2.9.4.3. - Appareils d'émission de chaleur

Radiateur métallique avec robinets thermostatiques selon réglementation.  
Sèche serviette électrique dans les SDE.

2.9.4.4. - Conduits de fumée

Sans objet.

2.9.4.5. - Conduits et prises de ventilation

Extraction d'air individuelle dans cuisine, salle de bains, WC, salle d'eau par bouches raccordées aux gaines collectives de ventilation mécanique.

Fonctionnement par tirette des bouches d'extraction dans cuisines.

Raccordement électrique des bouches d'extraction dans les WC et Salle de Bains.

2.9.4.6. - Conduits et prises d'air frais

Arrivée d'air frais par bouches hygroréglables situées sur des châssis, ou sur le coffre de volet roulant, ou dans la façade des pièces principales (séjour et chambres), suivant règlement acoustique.

La nature des bouches et leur débit seront déterminés par les calculs thermiques

**2.9.5. - Equipement intérieur placards et pièces de rangement**

2.9.5.1. - Placards :

Pour les T2 : 1 placard dans l'entrée et 1 placard dans la chambre.

Pour les T3 et plus : 1 placard dans l'entrée et 1 placard dans une des deux chambres.

Pas d'aménagement de placard de prévu.

2.9.5.2. - Pièces de rangement

Sans objet.

**2.9.6. - Equipement des télécommunications**

2.9.6.1. - Radio TV

1 prise dans le séjour et dans l'une des chambres.

Raccordement sur l'antenne collective du bâtiment, qui permettra la réception de la TNT.

2.9.6.2. - Téléphone

2 prises RJ45 dans le séjour du logement

1 prise RJ45 supplémentaire dans une autre pièce pour les logements de deux pièces

2 prises RJ45 supplémentaires dans une autre pièce pour les logements de trois pièces et plus.

2.9.6.3. - Commande d'ouverture de la porte principale de l'immeuble

Dispositif interphonie URMET Open IP.

Fermeture ventouse sur les portes contrôlées.

Fourniture des badges : 2 badges pour les T2 ; 3 badges pour les T3 et 4 badges pour les T4.

### 3 - ANNEXES PRIVATIVES

#### 3.1. – CAVES

Sans objet

#### 3.2. – JARDINS

Un jardin pour chaque logement au RDC, surface suivant plan de vente

### 4 - PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

#### 4.1. - HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

##### 4.1.1. – Sols

Carrelage compris plinthes assorties. Tapis de propreté encastré.

##### 4.1.2. - Parois

Peinture ou revêtement mural

##### 4.1.3. - Plafonds

Plafond décoratif et acoustique selon détail architecte

##### 4.1.4. - Eléments de décoration/ accessoires

Miroir.

##### 4.1.5. - Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble

Porte d'accès métallique sur ventouses, contrôle d'accès par platine vidéo, modèle URMET IP83.

##### 4.1.6. - Boîtes aux lettres

Les boîtes aux lettres normalisées seront installées en intérieur des bâtiments dans le SAS d'entrée.

##### 4.1.7. - Tableau d'affichage

Sans objet.

##### 4.1.8. – Chauffage

Pas d'équipement.

##### 4.1.9. - Equipement électrique

Eclairage par luminaires encastrés ou en applique

#### 4.2. - CIRCULATIONS DES ETAGES

##### 4.2.1. - Sols des circulations des étages :

Moquette, plinthes en sapin à peindre ou medium.

##### 4.2.2. - Murs

Peinture ou revêtement mural

**4.2.3. - Plafonds**

Peinture ou plafond décoratif et  
acoustique selon détail architecte

**4.2.4. - Eléments de décoration**

Sans objet.

**4.2.5. - Chauffage**

Pas d'équipement.

**4.2.6. - Portes**

Sans objet

**4.2.7. - Equipement électrique**

L'éclairage par appliques décoratives murales ou plafonniers commandés par détecteurs de présence.

**4.3. - CIRCULATIONS AU SOUS-SOL : sans objet**

**4.3.1. - Sols**

SANS OBJET

**4.3.2. - Murs**

SANS OBJET

**4.3.3. - Plafonds**

SANS OBJET

**4.3.4. - Portes d'accès**

SANS OBJET

**4.3.5. - Equipement électrique**

SANS OBJET

**4.3.6. - Chauffage**

SANS OBJET

**4.4. - CAGE D'ESCALIERS**

**4.4.1. - Sols des paliers**

Peinture de sol.

**4.4.2. - Murs**

Enduit projeté type gouttelette

**4.4.3. - Plafonds**

Enduit projeté type gouttelette

**4.4.4. - Escaliers (marches, contremarches).**

Peinture de sol.

**4.4.5. - Chauffage, ventilation**

Sans objet.

**4.4.6. – Eclairage**

L'éclairage par appliques décoratives murales ou plafonniers commandés par détecteurs de présence.

**4.7. – LOCAUX VELOS**

Un abri pour 20 vélos sera construit en cœur de parcelle sur la limite Sud. Il sera recouvert en façade par un claire-voie bois et en toiture d'un bac acier.

**4.8. - LOCAUX TECHNIQUES**

**4.8.1. - Local ménage**

Sans objet.

**4.8.2 – Local Poubelle**

Accès par Vigik.

Robinet de puisage et siphon de sol.

Sol finition brute.

Murs Voiles béton bruts ou murs en parpaings bruts jointoyés

**4.8.4. - Local surpresseur**

Sans objet.

**4.8.5. - Local transformateur EDF**

Transformateur suivant préconisations du fournisseur, le cas échéant localisation suivant plan.

**4.8.6. - Local machinerie ascenseur**

Sans objet

**4.8.7. - Locaux ventilation mécanique**

Sans objet

**4.8.8. - Local télécom**

Sans objet

## 5 - EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

**5.1. – ASCENSEUR**

Sans objet.

**5.2. - CHAUFFAGE - EAU CHAUDE**

Chauffage individuel gaz avec chaudière à condensation.

Détecteur monoxyde pour chaudières en sortie toiture.

### **5.3. - TELECOMMUNICATIONS**

#### **5.3.1. - Téléphone**

Fourreaux et distribution verticale dans gaines palières. Liaison avec chaque logement jusqu'aux joncteurs. Raccordement par le concessionnaire sur le réseau public.

#### **5.3.2. - Antenne TV et radio**

Antenne collective, réception hertzienne TV pour l'immeuble.

### **5.4. - RECEPTION ET STOCKAGE DES ORDURES MENAGERES**

Stockage des containers prévu dans le local décrit à l'article 4.8.2

### **5.5. - VENTILATION MECANIQUE**

Caisson d'extraction des logements intermédiaires et collectifs disposé en toiture terrasse des bâtiments raccordés aux gaines verticales desservant le ou les logements. Rejet d'air à l'extérieur.

### **5.6. - ALIMENTATION EN EAU**

#### **5.6.1. - Comptages généraux**

Sans objet : comptages pour logements et parties communes posés par le concessionnaire.

#### **5.6.2. - Surpresseur, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau**

Sans objet.

#### **5.6.3. - Colonnes montantes**

- Depuis le départ général, distributions horizontales enterrées en canalisations d'acier galvanisé ou PVC pression, calorifugées jusqu'au pied des colonnes montantes.
- Colonnes montantes en acier galvanisé, en cuivre ou en PVC pression dans les gaines techniques pour alimentation des logements en eau froide conformément à l'article 2.9.2.1.

#### **5.6.4. - Branchements particuliers**

Compteurs posés et ouverts.

### **5.7. - ALIMENTATION GAZ :**

#### **5.7.1. - Comptage des services généraux**

Circonscrit dans un coffret particulier comprenant tous les comptages, nombre suivant étude technique.

Compteurs posés et ouverts par le syndic

#### **5.7.2. - Colonnes montantes**

En gaines palières.

#### **5.7.3. - Branchement et comptages particuliers**

Compteurs individuels en gaines palières et disjoncteurs d'abonnés suivant normes ENEDIS dans les appartements dans un tableau abonné

### **5.8. - ALIMENTATION ELECTRIQUE**

#### **5.8.1. - Comptage des services généraux**

Circonscrit dans un coffret particulier comprenant tous les comptages, nombre suivant étude technique.

Compteurs posés et ouverts par le syndic.

**5.8.2. - Colonnes montantes**

En gaines palières.

**5.8.3. - Branchement et comptages particuliers**

Compteurs individuels en gaines palières et disjoncteurs d'abonnés suivant normes ENEDIS dans les appartements dans un tableau abonné.

## 6 - PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE

### 6.1. - VOIRIE

**6.1.1. - Voirie d'accès**

Sol en enrobé.

**6.1.2. - Trottoirs**

Sans objet.

**6.1.3. - Parkings**

Pavés enherbés ou mélange terre/pierre.

### 6.2. - CIRCULATION DES PIETONS

Sol en béton surfacé ou balayé ou en enrobé.

### 6.3. - ESPACES VERTS

**6.3.1. - Aires de repos**

Sans objet.

**6.3.2. - Plantations d'arbres - arbustes - fleurs**

Aménagement des espaces verts par conservation de certains arbres existants et plantation d'arbres fruitiers, arbres à hautes tiges et arbustes, conformément au projet architectural.

**6.3.3. - Engazonnement**

Les espaces verts non couverts de végétation arbustive seront aménagés en pelouse et en zones d'herbes hautes style prairie avec complément de terre végétale éventuel.

**6.3.4. - Clôture**

Conservation des clôtures existantes dans la mesure du possible.

Limites publiques : clôtures en panneau rigide hauteur 1,50 m, doublées d'une haie.

Limites séparatives : clôtures souple hauteur 1,50 m, doublées d'une haie.

**6.3.5. - périphérie du bâtiment**

Réalisation d'une bande gravillonnée en périphérie des murs du bâtiment.

**6.3.6 Arrosage**

Sans objet.

### 6.4. - AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS :

Sans objet.



## **6.5. - ECLAIRAGE EXTERIEUR**

### **6.5.1. - Signalisation de l'entrée des bâtiments**

La signalisation se fera par foyers lumineux en applique ou bornes lumineuses ou candélabres en quantité suffisante pour assurer la sécurité des personnes. Numérotation de voirie en façade.

### **6.5.2. - Eclairage des voiries - espaces verts, jeux et autres**

Alimentation en électricité et éclairage : alimentation électrique par un réseau enterré. Branchement jusqu'aux colonnes montantes pour l'immeuble, y compris les coffrets comptage et les liaisons coffrets disjoncteurs.

Eclairage par bornes et/ou mats pour les voiries et parkings.

## **6.6. - CLOTURES**

### **6.6.1. - Sur rue**

Clôtures grillagée et murets suivant plan de masse du permis de construire.

### **6.6.2. - Avec les propriétés voisines**

Clôtures grillagée et portail suivant plans de masse du permis de construire.

### **6.6.3 - Avec parkings visiteurs**

Sans objet.

## **6.7. - RESEAUX DIVERS**

### **6.7.1. - Eau**

Alimentation en eau potable : mise en œuvre de ce réseau suivant les indications des services techniques de la Mairie et de l'Equipement. Branchement réalisé par la compagnie distributrice des eaux, comptages services généraux.

### **6.7.2. - Gaz**

Le raccordement est réalisé par GRDF à partir du réseau de distribution publique

### **6.7.3. - Electricité**

Le branchement est réalisé par ENEDIS à partir du réseau de distribution publique ou poste transformateur présent sur (ou proche de) l'opération suivant préconisations

### **6.7.4. - Poste d'incendie, extincteurs**

Sans objet.

### **6.7.5. - Egouts**

Assainissement des eaux usées et eaux vannes : suivant les règles de constructions et indications des services techniques de la Mairie et de l'Equipement. Raccordement au réseau public. Relevage par pompes si nécessaire suivant BE.

### **6.7.6. - Epuration des eaux de parking en sous-sol**

Sans objet

**6.7.7. - Télécommunication**

Réseau des télécommunications : fourniture et pose sous voirie d'un réseau principal (y compris chambres de tirage France Télécom) suivant règles en vigueur et consultation des services intéressés.

Précâblage des logements après raccordement au réseau (cuivre et FO selon réglementation).

**6.7.8. - Drainage du terrain**

Naturel

**6.7.9. - Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux**

Assainissement des eaux pluviales : suivant les règles de constructions et indications des services techniques de la Mairie et de l'Équipement.

Nota :

*Le Maître d'Ouvrage se réserve tout droit de modifier certaines prestations suite à d'éventuelles disparitions de fabrication ou de fournisseurs, ou par nécessités techniques, ceci relevant donc de forces majeures. Les matériaux sont cités dans le présent descriptif pour en définir le genre ou la qualité. Ils pourront être modifiés et remplacés par des matériaux de genre ou qualité analogue.*

Le Réservant,

Le Réservataire,